

SEANCE DU 18 JUIN 2019 : DELIBERATION N° 60

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.75.32
Réf. : CL / I.TOUBEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11 JUIN 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le DIX-HUIT JUIN à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY – J-P. COULON – N. LEBLANC – M.C. MORETTI – M.C. LALY – N. GOMES-GONCALVES – B. MORIAME – M. DANNEELS – M. GRAS – C. DEROO – N. REFFAS – Y. ZUMSTEIN – C. DEMUYNCK – F. JOURDAIN – J. PAQUE – P. REMIENS – G. CAMBRELENG – P. MATAGNE – C. DEMOUSTIER – P. NESEN – A. PIEGAY – R. PILATO – A. NEZZARI – S. SERHANI – D. DEJARDIN – S. LOCOCCIOLO – S. CORDIER – F. LEFEBVRE – F. QUESTEL – F. TRINCARETTO – J.Y. HERBEUVAL – M.P. ROPITAL – F. FEKIH – C. DI POMPEO – S. ZATAR – N. MONTFORT – X. DUBOIS – L.A. DE BEJARRY – I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-Charles LALY : pouvoir à Nicolas LEBLANC
Naguib REFFAS : pouvoir à Corinne DEROO à partir de la question n° 17
Guy CAMBRELENG : pouvoir à Jeannine PAQUE
Corine DEMOUSTIER : pouvoir à Jean-Pierre COULON
Samia SERHANI : pouvoir à Bernadette MORIAME
Sophie CORDIER à : pouvoir à Marc DANNEELS
Frédéric LEFEBVRE : pouvoir à Stéphanie LOCOCCIOLO
Fatiha FEKIH à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSE(E)S :

Marie-Christine MORETTI – Sylvie ZATAR

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY -Christophe DI POMPEO
Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie LOCOCCIOLO

OBJET N° 9 : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet et notamment l'article 5-1,

Considérant le dernier tableau des effectifs existant,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

Que le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an, et peut être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année,

Que le candidat doit justifier des diplômes nécessaires d'accès au cadre d'emplois et que la rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,

Considérant que l'activité de certains services nécessite de renforcer les effectifs, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière culturelle :

- Spécialité Musique – discipline violoncelle : création d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 4 heures de travail par semaine,

- Spécialité Musique - discipline Intervention en milieu scolaire : création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 12 heures de travail par semaine,

- Spécialité Musique - discipline formation musicale : création d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 8 heures de travail par semaine,

- Spécialité Musique - discipline basson : ce poste est actuellement occupé par un agent titulaire du grade de Professeur d'enseignement artistique de classe normale qui sera admis à faire valoir ses droits à la retraite le 1er septembre 2019.

Dans cette discipline, afin d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé la création d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 6 heures de travail par semaine.

Le poste non pourvu sera subséquemment supprimé.

- Spécialité Musique - discipline tuba : création d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 6 heures de travail par semaine,

D'autre part, la modification d'une durée de service supérieure à 10 % d'un emploi à temps non complet est assimilée à la suppression d'un emploi et à la création simultanée d'un autre emploi.

Il est donc proposé, après avoir recueilli l'avis favorable du Comité technique du 27 mai 2019, de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2019, les postes suivants comme suit :

- Spécialité danse - discipline danse contemporaine : suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 10 heures de travail par semaine et création simultanée d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 16 heures de travail par semaine,
- Spécialité musique - discipline formation musicale : suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 16 heures de travail par semaine et création simultanée d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à raison de 20 heures de travail par semaine,
- Spécialité musique – discipline violon : suppression d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 6 heures de travail par semaine et création simultanée d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 7 heures de travail par semaine,
- Spécialité musique – discipline piano : suppression d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique, à temps non complet, à raison de 5 heures de travail par semaine et création simultanée d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, à temps non complet, à raison de 10 heures de travail par semaine,
- Spécialité musique – discipline trombone : suppression d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique, à temps non complet, à raison de 7 heures de travail par semaine et création simultanée d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, à temps non complet, à raison de 10 heures de travail par semaine.

Concernant cette discipline, afin d'élargir les possibilités de recrutement, il est également proposé de créer un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 10 heures de travail par semaine.

Le poste non pourvu sera subséquemment supprimé.

Filière administrative :

- Création d'un poste d'Attaché territorial, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions de Directeur des Affaires culturelles,
- Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial, à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent de gestion administrative au sein du service urbanisme,

- Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial, à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent de gestion administrative et d'accueil au sein du service Politique de la Ville,
- Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial, à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent de gestion administrative au sein du service Jeunesse,
- Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial, à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent de gestion administrative au sein du service ressources humaines,

Filière technique :

- Création d'un poste de Technicien territorial, grade de catégorie B relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet à raison de 35/35èmes, (pour un agent titulaire ayant obtenu le concours d'accès audit grade),
- Création de 4 postes d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps non complet à raison de 20/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent de restauration scolaire,
- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent de restauration scolaire,
- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent de restauration en structure multi-accueil,
- Création de deux postes d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps non complet à raison de 20/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux,
- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux,
- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique,
- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts,
- Création de deux postes d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent de propreté urbaine,

D'autre part, afin de tenir compte des avancements de grade intervenus en commission administrative paritaire, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière médico-sociale :

- * Création d'un poste de Cadre de santé de 1ère classe, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Cadres de santé paramédicaux, à temps complet,
 - * Création d'un poste d'Infirmière en soins généraux hors classe, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Infirmiers en soins généraux, à temps complet,
 - * Création d'un poste de Puéricultrice de hors classe, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Puéricultrices territoriales, à temps complet,
 - * Création de 3 postes d'Educatrices de jeunes enfants de classe exceptionnelle, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants, à temps complet,
-
- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux, à temps complet,
 - Création de 6 postes d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, à temps complet,

Filière culturelle :

- Création d'un poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'enseignement artistique, à temps complet à raison de 16/16èmes,

Filière technique :

- Création de 6 postes d'agent de maîtrise principal, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, à temps complet,
- Création de 11 postes d'agent de maîtrise, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, à temps complet,
- Création de 10 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet,
- Création de 19 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps non complet, à raison de 26/35èmes,

Filière sportive :

- Création d'un poste d'Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, grade de catégorie B relevant du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives, à temps complet,

Filière administrative :

- Création de 7 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet,
- Création de 10 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps non complet, à raison de 17.50/35èmes,

Filière police municipale :

- Création d'un poste de brigadier-chef principal, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, à temps complet,

Filière animation :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, à temps complet,

Considérant que, pour les postes créés ci-dessus, les agents nommés pourront être rendus bénéficiaires des primes ou indemnités instituées par l'assemblée délibérante,

Par ces motifs, il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver** la création, au tableau des effectifs, des emplois permanents comme indiqué ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- **De dire** que les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

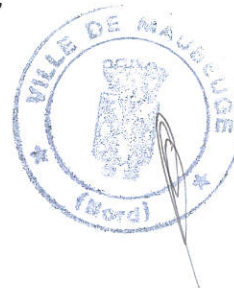
- **Approuve** la création, au tableau des effectifs, des emplois permanents comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **Inscrit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- **Dit que** les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :